



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°1
Concession n° 58 - GUILLAUME-JACQUET
Délivrée le

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte de notoriété (établi le 05/02/2019) dont une copie est ci-annexée

dalle fissurée et en cours d'affaissement, pourtour avec micro fissures, trous en formation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire



La fiche détaillée de la concession est joint en annexe du présent procès-verbal qui a été publié le
28/04/2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_20-AR

Berger
Levrault

CONCES

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

GUILLAUME-JACQUET

Titre de concession : Acte de notoriété (établi le 05/02/2019)

Date d'acquisition : **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

Etat général depuis le dernier procès-verbal :

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : dalle, stèle funéraire

Présence de végétation Si oui, à décrire : présence de végétaux dans les fissures et les trous, lichen et mousse

Objets funéraires : pot

Liste des défunts inhumés (connus) : GUILLAUME Joseph (22/02/1799-01/04/1871)

Observations : dalle fissurée et en cours d'affaissement , pourtour avec micro fissures, trous en formation

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

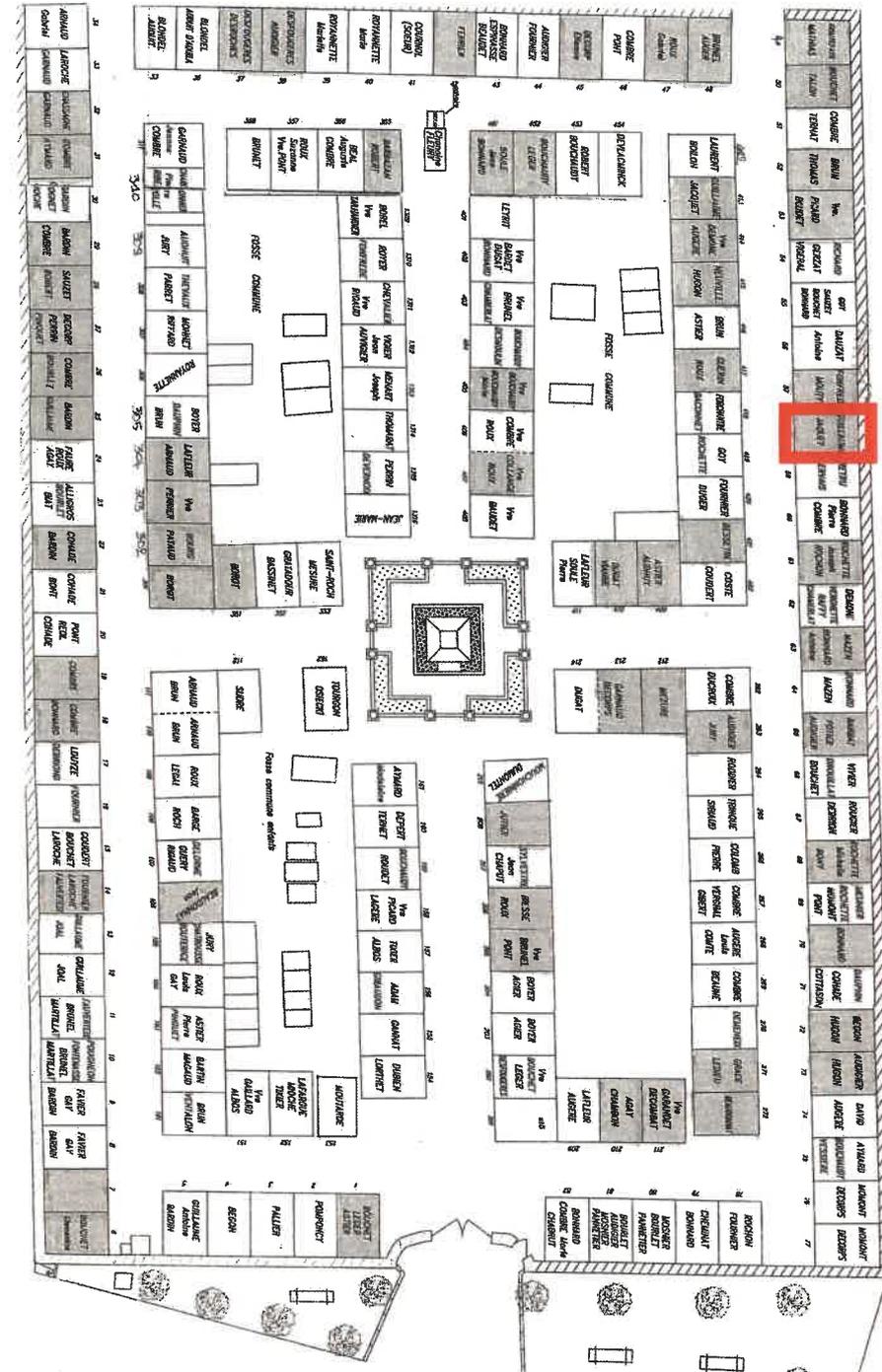
Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

➤ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Plan





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°58

Acte de concession



Aulnat,
Le 06 février 2019

Mairie d'Aulnat
7 avenue Pierre de Cabrerlin
63510 Aulnat

T : 04 75 60 11 11
F : 04 75 60 11 19

**ACTE DE NOTORIÉTÉ
D'ATTRIBUTION
D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE
DEPUIS PLUS DE TRENTÉ ANS**

Le Maire de la Commune d'AULNAT soussigné, certifie qu'il n'existe, tant dans les archives de la mairie, dans celles du cimetière; dans celles du Receveur municipal que dans celles des services fiscaux, aucun acte de concession concernant la sépulture située au cimetière d'AULNAT :

Numéro : 0058 GUILLAUME - JACQUET

Et qu'il n'est pas possible d'en déterminer les titulaires.

Constata qu'il est de notoriété publique que cette concession a été délivrée depuis plus de trente ans et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis dix ans au moins.

Le Maire,
Didier LAVILLE



2018





2021





2022





2023



📷 Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023

